

Un nouveau coeur de bourg pour Chevry

La commune de Chevry a initié dans le cadre de la révision du PLU, en 2011, une réflexion sur le centre-bourg du village.

Une orientation d'aménagement inscrite dans le PLU vise la création d'un **nouveau coeur de village autour des équipements existants (l'école publique et la salle des fêtes)** et le **renouvellement de l'ancienne coopérative agricole** aujourd'hui en friche.

En 2014, la commune de Chevry a lancé une première consultation d'urbanistes pour approfondir les réflexions sur ce nouveau coeur de village et définir le parti d'aménagement.

A l'issue de cette première étape, les élus se sont positionnés en faveur d'un coeur de village à composer autour d'une place et d'un parc urbain.

Le projet prévoit une diversité de constructions en cohérence avec la volonté d'intensification du coeur de village, mais restant à l'échelle de Chevry. Si les nouvelles constructions seront essentiellement des logements, des équipements et services sont prévus autour de la future place du village.

Depuis 2016, les études préalables à l'opération d'aménagement ont permis de préciser le programme, de faire évoluer le périmètre et d'analyser les impacts de ce projet sur l'environnement.

Parallèlement, la commune a lancé les études de programmation nécessaires à la requalification de la route de Prost et de la Route de St Maurice pour apaiser ces séquences de traversées de village et sécuriser les déplacements à pied et en vélos.

Pour conforter l'accueil des associations présentes sur la commune, la commune programmera, dès la première phase du coeur de village, une Maison des Associations qui viendra renforcer les usages autour de la future place publique.



Une volonté d'ancrer la nouvelle centralité dans son contexte

Le parti pris de l'aménagement du bourg s'appuiera sur les lignes fortes du site et du contexte :



- Un centre-bourg de Chevre structuré en valorisant son site d'inscription

(le paysage de Vallon de la Janvoine) par une voie verte Nord Sud sur l'axe de l'ancienne voie ferrée désaffectée

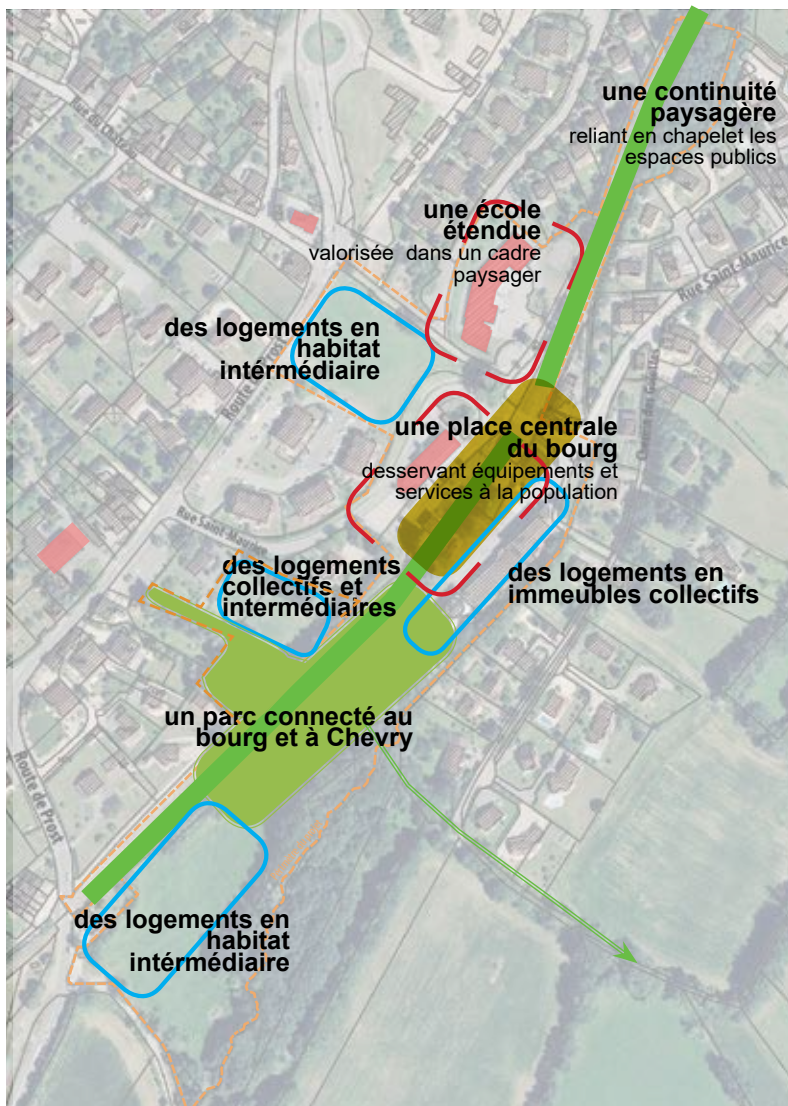


- Un centre-bourg qui renforce le dialogue entre les deux rives en articulant Chevre Dessus et Chevre Dessous, notamment par des liens mode doux vecteurs de mobilité durable



- Un centre-bourg, lieu du «vivant», de la concentration des équipements, des logements et des services pour favoriser une intensité urbaine et des mixités sociales et générationnelles.

.... en restant à l'échelle de Chevry



La nouvelle centralité sera organisée autour d'une place centrale et d'un parc connecté plus largement à la continuité paysagère à conforter sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, sur laquelle s'implanteront les nouveaux programmes de logements.

Aux termes de l'opération, 190 à 200 logements seront créés pour diversifier l'offre de logements à l'échelle de la commune.

Les rez-de-chaussée situés sur la place centrale seront réservés à des commerces et services.

Le parti pris du maillage viaire

Le projet s'organisera sans développement de nouveau maillage viaire : priorité est donnée aux circulations mode doux. Seule une voirie nouvelle cernera la place et permettra d'opérer un bouclage véhicules pour desservir les accès au parc, les équipements (dont la maison des associations) les logements, commerces et services afin d'assurer la fluidité nécessaire au bon fonctionnement des déplacements à l'échelle de ce centre bourg.

Les orientations urbaines, architecturales et paysagères

Les intensités urbaines seront recentrées sur deux espaces publics complémentaires : la place et le parc. Ces espaces publics seront connectés aux différentes polarités :

- La place s'étirera jusqu'au parvis des écoles par un traitement de la voirie en plateau.
- Le parc et la voie verte relieront les itinéraires mode doux existants et desservant des éléments de polarités plus éloignés (mairie, skatepark...) en un parcours formant un chapelet de polarités d'usages.

Autour de ces espaces publics seront composés des îlots bâtis, s'appuyant sur la trame paysagère du vallon. Il en résultera des formes d'habitat différentes selon les îlots, permettant de diversifier l'offre en logements sur la commune :

- de l'habitat collectif et intermédiaire construit en intégration dans la pente sur les îlots de la frange Ouest, orientés vers le Mont Blanc pour offrir des vues généreuses sur les Alpes et profiter des apports solaires
- de l'habitat collectif autour de la future centralité face à la place et à proximité du parc. La verticalité permettra d'échapper au masque de la ripisylve, offrant un ancrage visuel sur le territoire communal.
- de l'habitat intermédiaire et habitat individuel densifié sur les parcelles les plus au Sud pour assurer une transition douce entre les espaces bâtis et le vallon de la Janvoine. Seul le haut de la parcelle sera bâtie pour tenir compte des enjeux écologiques du site.

La concertation avec la population

La commune de Chevry a délibéré au printemps dernier sur la volonté d'initier une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cette procédure d'urbanisme permettra de concéder à un aménageur la mise en oeuvre opérationnelle de l'opération d'aménagement.

L'aménageur, qui sera retenu après consultation en 2018, mettra en oeuvre un projet urbain qui devra respecter les orientations urbaines, architecturales, paysagères, programmatiques et environnementales validées à l'issue de la concertation.

Ainsi, deux réunions publiques organisées dans les prochaines semaines permettront de présenter l'avancement des réflexions aux habitants de Chevry.

Une information sur l'avancement du projet sera présentée dans le prochain bulletin municipal.

Un registre est d'ores et déjà mis à la disposition du public en mairie pour recueillir les observations sur ce projet.

